



# **Commentaires de l'Institut de recherche sur les forêts et de la Chaire en aménagement forestier durable**

déposés dans le cadre de la

## **Consultation sur le projet de stratégie nationale de production de bois MFFP**

Août 2018

## **Compilation des commentaires de**

Yves Bergeron  
Pierre Drapeau  
Nicole Fenton  
Dan Kneeshaw  
Sophie Laliberté  
Alain Leduc  
Osvaldo Valeria  
Tim Work

## **Relecture par**

Benoit Lafleur  
Danièle Laporte  
Philippe Marchand

## Mise en contexte

À l'été 2018, le Ministère des forêts, de la faune et des parcs (MFFP) a tenu des consultations sur un projet de Stratégie nationale de production de bois. Ci-dessous se trouvent les commentaires formulés aux noms de l'Institut de recherche sur les forêts (IRF) et de la Chaire en aménagement forestier durable (AFD). Ils sont structurés en fonction des questions contenues dans le formulaire fourni par le MFFP.

## Les cibles stratégiques nationales (page 11)

### **1. Que pensez-vous des cibles d'augmentation de la valeur de l'offre de bois proposées à court, à moyen et à long termes?**

L'augmentation de la valeur de l'offre de bois est bien entendue souhaitable. Cependant, les efforts pour atteindre cette augmentation doivent porter sur l'ensemble des trois éléments de son calcul, tel qu'expliqué en page 3, soit l'offre de bois (possibilité forestière et ses caractéristiques), la valeur des produits potentiels et le ratio d'utilisation du bois disponible.

L'exemple de calcul présenté à la page 6 est quelque peu simpliste. Si le produit a plus de valeur, le revenu augmentera. Souvent, par contre, le revenu d'un produit est inversement proportionnel à la demande (ex. le bois d'ébénisterie a une grande valeur et seulement une petite quantité est produite). La demande est donc un élément essentiel à considérer. La diversification des produits permettrait aussi à l'industrie d'être moins sujette aux aléas du marché.

Actuellement, la stratégie n'effleure que très peu la valeur des produits potentiels. En effet, il faudrait promouvoir le développement, la vente et l'achat de produits diversifiés à valeur ajoutée issus de la matière première ligneuse. Ce point revient plus loin dans les divers axes de travail.

Seulement 60% de la possibilité a été récoltée au cours des cinq dernières années. L'augmentation de l'offre de bois (la possibilité) ne conduira pas nécessairement à une augmentation des volumes récoltés. La création de richesse devra passer par une augmentation de la valeur du panier de produits et du volume de bois récolté réellement, et non les volumes disponibles à la récolte. Réduire l'écart entre la possibilité forestière et les volumes récoltés peut signifier de déterminer une possibilité forestière qui soit davantage économique - la valeur des bois par rapport aux coûts d'approvisionnement - qu'uniquement fondée sur la croissance théorique des forêts. De mieux comprendre ce qui génère l'écart entre la possibilité forestière et les volumes récoltés devrait permettre de fixer une possibilité qui soit plus réaliste face aux contraintes économiques que pose sa récolte.

En outre, les coûts de transport risquent d'augmenter dans le temps, il est donc nécessaire d'être stratégique dès maintenant et miser sur l'exploitation des forêts accessibles et y concentrer les investissements. En ce sens, les critères de proximité pour la sélection des AIPL sont donc pertinents. En limitant l'exploitation des forêts à trop grande distance, aux limites de ce qui est rentable économiquement considérant le transport, cela permet de mieux maintenir les habitats situés à plus grande distance et peut-être même conduire à la fermeture de chemin et leur reboisement.

Pour une bonne mise en place de l'aménagement écosystémique, une partie de l'augmentation de la possibilité forestière par les différentes mesures prévues, notamment par les AIPL, devrait servir à diminuer la pression sur la forêt publique sous aménagement extensif afin de maintenir les autres usages et la biodiversité.

## **2. Que pensez-vous de la cible de 25 % d'aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL)?**

Cette proportion est très grande et des doutes sont émis quant à son réalisme. Un tel changement dans le régime forestier québécois nécessiterait une consultation plus large de la population (ex: BAPE) car les impacts sur le paysage forestier québécois seront, à terme, très significatifs.

Si ce 25% est uniformément réparti dans l'ensemble des forêts québécoises sous la limite nordique, cela équivaut à environ 130 000 km<sup>2</sup> de la forêt boréale et 25 000 km<sup>2</sup> dans la forêt mélangée et près de 30 000 km<sup>2</sup> de la forêt feuillue. Les retours sur investissement risquent d'être relativement longs, particulièrement en forêt boréale, ils se doivent donc d'être particulièrement stratégiques, réfléchis et justifiés par des résultats. Avant de procéder à une telle augmentation des AIPL, il faut avoir une idée précise du succès de la stratégie actuelle d'intensification des pratiques sylvicoles? A-t-on les moyens et les ressources de nos aspirations? Est-ce que les résultats en gains de matières ligneuses de qualité par les opérations de sylviculture intensive sont suffisamment démontrés pour y dédier 25% du territoire ? Il est en effet mentionné qu'en 2013, le Forestier en chef estimait que le rendement des plantations équivalait à 63% de ce qui était escompté.

De plus, le recours à une foresterie intensive sur une portion du territoire en forêt publique prend habituellement appui sur le principe de compensation avec la superficie soumise à l'aménagement écosystémique de même que celle liée à la création d'aires protégées dans l'optique d'une stratégie intégrée de l'aménagement durable de la forêt. Par conséquent, il faudrait que le pourcentage d'AIPL soit accompagné d'une évaluation des pourcentages du territoire de la forêt publique qui feront l'objet d'une conservation intégrale et d'un aménagement écosystémique. Pareil exercice n'apparaît pas dans la présente version de la stratégie nationale de production de bois alors que la Loi sur l'aménagement durable des forêts préconise l'aménagement écosystémique. Le ministère devra clairement démontrer le lien entre ces trois affectations du territoire forestier pour rassurer le public et la communauté scientifique que l'accroissement du pourcentage d'AIPL ne se fait ni au détriment de l'aménagement écosystémique, ni en préjudice à la création d'aires protégées dont le Québec s'est engagé à atteindre la cible de 17% sur son territoire d'ici 2020. De plus, il faut s'assurer que le choix des sites pour les AIPL ne se fasse pas au détriment des mêmes types de milieux, c'est-à-dire résulter en une surutilisation des mêmes types de sites. Les critères vont tendre à sélectionner les mêmes types de milieux (sol fertile, avec bon drainage, milieu productif, à proximité, etc.), il faudrait prévoir des mesures pour que certains de ces milieux soient en aménagement écosystémique et en conservation intégrale pour contrebalancer et éviter la disparition des types de milieux qui conviennent pour les AIPL à leur état naturel.

Aussi, des analyses pourraient être faites afin de préserver la qualité des habitats fauniques et des fonctions écosystémiques au sein même des AIPL. Par exemple, réaliser l'éclaircie pré-commerciale par trouée ou par bande pour laisser du couvert latéral pour la petite faune serait une question intéressante à considérer. Le fait de laisser du bois mort dans les plantations pourrait peut-être aussi contribuer à générer des habitats fauniques.

## **Appréciation générale**

### **3. Parmi vos attentes à l'égard de la stratégie de production de bois, lesquelles sont bien considérées dans le projet de stratégie? Lesquelles sont peu ou pas considérées?**

La notion d'équilibre entre environnement-société et économie ne semble pas trouver sa juste place. On a le sentiment que l'aménagement durable se fera ailleurs que dans les AIPL et que l'intensification de l'aménagement implique des compromis (inacceptables) dans les objectifs d'aménagement écosystémique du

nouveau régime forestier. Il faudrait plus clairement voir comment l'augmentation de la productivité contribuera à un meilleur aménagement du reste du territoire forestier en plus de contribuer à l'économie.

La stratégie nationale de production de bois semble miser principalement sur une augmentation de la possibilité forestière et une intensification des pratiques sylvicoles. Par contre, cela ne peut représenter une solution miracle et risque de ne constituer qu'une fuite en avant par rapport aux problèmes actuels auxquels fait face l'industrie forestière québécoise, soit un accès de plus en plus éloigné à la ressource de même qu'une ressource qui a perdu en qualité, avec de faibles volumes à l'hectare et de faibles  $\text{dm}^3$  des tiges, en raison notamment des conditions de croissance plus contraignantes caractérisant les régions nordiques. Considérant le temps nécessaire à produire des volumes marchands en plantation, une intensification des pratiques sylvicoles constitue une stratégie à moyen-long termes et les solutions à plus court termes sont peu convaincantes dans la stratégie actuelle.

Parmi les éléments absents de la stratégie se trouvent les rapports entre les AIPL et la conservation et la préservation de la qualité des habitats, des fonctions écosystémiques et des autres usages des autres territoires forestiers du Québec. En outre, le calcul économique de la valeur de bois devrait prendre en considération les coûts économiques des ressources autres que la matière ligneuse qui sont issues de la forêt (PFNL, revenus fauniques et récréotouristiques, etc.). La figure 2 ignore également les coûts économiques associés à la perte de services écosystémiques engendrée par la conversion des terres publiques en AIPL. Ne pas considérer ces coûts peut contribuer à surestimer la valeur de l'offre de bois récolté tel que proposé à la figure 2 du document de consultation de la Stratégie nationale de production de bois. L'évaluation économique des services écosystémiques est un outil économique visant à quantifier monétairement les « bénéfiques » produits par un écosystème et constitue un intrant incontournable de l'économie des ressources naturelles sur la scène internationale.

D'autre part, le document de consultation fait peu état de points tels que la diversification, l'augmentation de la valeur des produits issus du bois, ou encore de la 3e - 4e transformation. Peu de mesures s'attardent à la chaîne de valeur du bois une fois récolté, pour valoriser au maximum la ressource, éviter les gaspillages, développer des produits pour les bois sans preneur, recycler les produits de bois, varier la gamme de produits provenant du bois afin d'avoir un marché plus stable (ex: biomatériaux, biocarburants, produits pharmaceutiques, produits artisanaux, etc.). La valeur des résidus de transformation, compte tenu de tout leur potentiel, se doit d'être incluse dans le calcul de la valeur de l'offre de bois.

Il serait nécessaire de maintenir une variété d'essences dans la planification du reboisement et de la régénération naturelle. Cela doit se refléter dans les essences de reboisement. Il est difficile de prédire à l'avance les changements des marchés, les changements dans les productions associées aux changements climatiques, etc. Il est donc judicieux de miser sur la diversité des essences, contrairement à ce qui est actuellement prévu.

Actuellement, c'est le ministère qui investit pour augmenter la production (travaux de remise en production, d'éducation, etc.) et des entreprises privées qui tirent profit de ces investissements grâce à une récolte de bois accrue et de plus grande valeur. Il est important que la stratégie soit analysée le plus possible en détail afin de s'assurer que les redevances exigées puissent permettre le niveau d'investissement suffisant de la part du ministère pour préserver la ressource mais également préserver la biodiversité.

#### **4. Quels sont les points forts du projet de stratégie nationale de production de bois?**

La volonté d'intensifier l'aménagement et d'investir plus dans les forêts est un des points forts. Il reste à savoir si ces investissements seront suffisants pour atteindre les objectifs avancés.

L'intégration des risques et le fait de tenir compte à priori des perturbations dans les stratégies est un autre point fort.

La question des changements climatiques dans la stratégie est aussi un élément important. Le marché du carbone étant en développement, la séquestration par les forêts et une utilisation accrue des produits issus du bois pourraient produire des retombées économiques intéressantes à réinvestir en forêt.

#### **5. Quels points du projet de stratégie nationale de production de bois devraient être améliorés?**

Plusieurs points ne sont que traités brièvement et soulèvent plusieurs questions. De manière générale, le ministère devrait être davantage stratégique, c'est-à-dire de moins diffuser et éparpiller ses travaux d'aménagement pour se concentrer à retirer plus de moins de ressources. Actuellement, la stratégie fait état de seulement retirer plus de la forêt, et non de diminuer la pression qui a produit les problématiques cités en page 1 (diminution de la quantité et de la qualité de bois, arbres de plus en plus petits, de plus en plus éloignés des usines, etc.)

Il faudrait définir plus clairement les retombées de l'augmentation de la possibilité sur un meilleur déploiement de l'aménagement écosystémique, tel que mentionné précédemment. Si en effet, la production ligneuse augmente et devient plus rentable, il faudrait que ces gains puissent trouver écho dans l'amélioration de l'aménagement écosystémique des territoires. Un exemple de cela est de limiter les récoltes en contrainte, particulièrement dans le cas des anciens séparateurs de coupes. En effet, le fait d'aller couper ces lisières de bois représente des coûts d'approvisionnement élevés pour les industriels et ces habitats linéaires sont essentiels pour le maintien de la biodiversité dans les agglomérations de coupes en régénération, tel que mentionné dans l'avis scientifique produit pour le ministère à ce sujet par deux chercheurs de la Chaire AFD en 2006.

Malgré que le fait d'aborder les changements climatiques soit un point fort, il faudrait mieux quantifier les gains économiques à utiliser la forêt pour séquestrer le carbone et identifier comment ces revenus potentiels, grâce au marché du carbone, pourront être réinvestis dans les forêts. Il est nécessaire de mieux prévoir l'adaptation des écosystèmes forestiers en poursuivant les travaux de recherche sur l'adaptation des forêts aux changements climatiques, à la fois en contexte aménagé et non aménagé. À ce sujet, il est souvent avancé que le maintien d'une bonne proportion d'écosystèmes naturels au sein d'un aménagement extensif peut assurer une meilleure résilience de la forêt à l'accroissement de la fréquence des perturbations naturelles tout en maintenant une connectivité favorable au déplacement des différentes espèces dans les territoires aménagés qui garantit leur viabilité dans ces territoires. Ces éléments ne sont pas actuellement considérés dans la Stratégie nationale de production de bois et l'augmentation de la superficie des AIPL à 25% de même que leur répartition sur le territoire forestier pourrait affecter cette connectivité.

## Les axes de travail (page 13)

### **6. Avez-vous des commentaires concernant les objectifs et les gestes de l'axe 1, la production de bois économiquement intéressant?**

Il est temps que l'on valorise la qualité du bois et que l'on fasse mieux le lien entre les travaux en forêt et les gains en usine. Cela est présent en trame de fond de la présente stratégie mais se doit d'être central. Il faut investir dans l'identification et la valorisation du bois « économiquement intéressant » et mieux définir ce qu'est concrètement ce bois « économiquement intéressant ». Il est important de départager les flux poussés des flux tirés pour répondre le plus possible à la demande et tirer un meilleur prix des produits commercialisés.

Si la solution était de concentrer la production de bois vers des produits répondant au marché, cela serait souhaitable. Mais il y a un mélange entre l'augmentation de l'offre globale (la possibilité) et l'augmentation de la qualité. En bout de ligne, nous ne sommes pas rassurés sur ce qui va prévaloir comme objectif. Compte tenu, que l'offre actuelle dépasse grandement la demande (volumes récoltés), on devrait miser davantage sur l'augmentation de la qualité (bois de forts volumes et faciles d'accès).

De plus, il est question d'augmenter les superficies boisées. Cela pourrait être souhaitable notamment pour les friches, particulièrement dans un contexte de changements climatiques et du marché du carbone en développement. Par contre, il faut garder en tête que les milieux ouverts, les milieux humides et d'autres milieux naturellement non boisés ont des fonctions écologiques importantes et qu'il faudra choisir avec soin les superficies actuellement non forestières à reboiser et éviter les milieux dont la conversion en APL peut avoir des impacts importants sur la biodiversité.

Par ailleurs, il est nécessaire de stimuler le développement de produits diversifiés pour éviter le gaspillage, à la fois sur les parterres de coupes ainsi que lors de la 1<sup>re</sup> transformation. Une mise en garde doit cependant être faite au niveau de l'importance de laisser du bois mort, de la rétention et des arbres fauniques sur les parterres de coupes. Des transformations afin d'ajouter de la valeur au bois récolté permettrait de tirer un meilleur profit pour un même volume récolté. Il est donc nécessaire d'investir dans le développement de nouveaux produits issus du bois et de stimuler ce marché, notamment les bois-polymères, les bioplastiques, les biocarburants, la production de cellulose et de d'autres composés issus du bois comme des composés pharmaceutiques, les huiles essentielles, etc. Les bois sans preneur pourraient être plus facilement disponibles pour les petites et moyennes entreprises (PME). Les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA) ont un rôle prépondérant pour la production de bois d'œuvre et de pâtes et papiers mais la production de produits innovants, des niches de marchés spécifiques, des produits à haute valeur, des produits artisanaux, entre autres, passera par une gamme d'acteurs, probablement autres que BGA. Le ministère doit s'assurer que ces entreprises puissent avoir accès, eux aussi, à la ressource afin de générer cette richesse. L'innovation n'arrive pas toujours par les grandes industries, particulièrement en région. Il est donc nécessaire d'inclure l'aspect artisanal et local lorsqu'il est question de la valorisation des bois. Le retour vers les brasseries locales est un exemple de cette tendance actuelle.

### **7. Avez-vous des commentaires concernant les objectifs et les gestes de l'axe 2, la récolte du bois déjà disponible?**

À ce niveau, une importante mise en garde doit être faite. En effet, les niveaux de récolte sont déjà à la limite de ce qui est durable, à la limite de la variabilité naturelle. Un sérieux questionnement s'impose quant à la capacité d'augmenter la récolte de bois d'une façon durable selon le calendrier précisé dans le rapport. La cible de récolter 4 millions de mètres cubes (Mm<sup>3</sup>) de bois de plus par année d'ici 5 ans ne semble pas durable. En effet,

avec les problématiques observées et les modifications des écosystèmes documentées, il y aurait plutôt un besoin vers une réduction du volume récolté pour des besoins de conservation des espèces en péril si les activités forestières sont maintenues comme elles le sont actuellement. Par exemple, les seuils de vieilles forêts sont minimaux. En absence de sylviculture adaptée, la pression sur la forêt devrait être diminuée plutôt qu'augmentée. Il est donc important d'avoir une gamme de prescription sylvicole adaptée, durable et qui applique davantage les concepts de l'aménagement écosystémique. Par exemple, avoir plus de coupes partielles (mais pas uniquement car, bien entendu, cela provoquerait la perturbation de plus grandes superficies et la création de plus de routes pour un même volume). Le niveau actuel de coupes partielles n'est pas suffisant particulièrement en forêt boréale.

Tel que mentionné précédemment, il est nécessaire de préserver des zones naturelles sans coupe. De plus, certaines zones pourraient être retirées du calcul de possibilité, par exemple, des zones particulièrement sensibles aux changements climatiques, des zones de faible rentabilité (notamment les zones éloignées, les lisières boisées résiduelles passées, les zones susceptibles à la paludification, etc.). Ces zones (évitées par l'industrie lors de la récolte) ne font que générer un effet levier dans le calcul de la possibilité forestière afin de maintenir la pression sur la ressource. Il faut également prendre en compte les coûts de remise en production dans ces calculs, notamment dans le cas de sites susceptibles à la paludification, où de nombreuses opérations doivent être menées pour remettre en production.

Mieux comprendre ce qui rend les bois indésirables par l'industrie peut également signifier ajuster la possibilité à un volume annuel qui est réaliste d'un point de vue économique. En effet, en analysant les raisons des écarts entre le bois disponible et le bois récolté, cela permettra d'orienter les stratégies à mettre de l'avant. Il ne faut pas nécessairement chercher à récolter tout le bois disponible si celui-ci ne présente pas d'intérêt économique pour les industries. En plus de ne pas être rentable, cela prive la forêt de legs biologiques et de forêts résiduelles essentielles pour le maintien de la biodiversité.

Il est aussi important de mentionner que les calculs de possibilité forestière sont des modélisations perfectibles. Il est important de continuer les efforts afin de rendre ces calculs les plus fidèles possibles à la réalité sur le terrain et surtout de considérer une marge d'erreur au niveau des attributions afin de ne pas trop récolter. De récents travaux ont montré que selon les logiciels de calculs utilisés et selon les regroupements de peuplements, les possibilités forestières obtenues étaient différentes.

## **8. Avez-vous des commentaires concernant les objectifs et les gestes de l'axe 3, la contribution de la forêt privée à la richesse collective?**

Il faut absolument compter d'abord sur la forêt privée pour augmenter les rendements puisqu'une grande proportion n'est actuellement pas récoltée et que ces forêts sont à proximité et accessibles. De nouveaux modes de tenures pourraient être envisagés.

Par contre, une grande partie de la forêt privée est située au sud du Québec, dans la forêt feuillue. Il faut donc une réflexion accrue: veut-on maintenir les communautés dans la forêt boréale? Quelle balance à faire entre l'investissement en forêt privée (surtout au sud) et en forêt publique (surtout au nord)? La forêt privée joue un rôle mais il faut réellement approfondir les réflexions considérant les différences entre les tenures. Il faut aussi prendre en considération les limites de cette contribution. Actuellement, l'apport de la forêt privée au volume récolté annuellement reste relativement faible.

Des considérations au niveau écosystémique et au niveau du maintien de la biodiversité sont rattachées à cet axe. Au sud du Québec, certaines forêts privées sont parmi les milieux les mieux préservés et représentent des

reliques de rares vieilles forêts. Ces écosystèmes sont très importants au niveau écologique et au niveau de la préservation des services écosystémiques. De plus, les pratiques issues de l'aménagement écosystémique sont plus susceptibles d'être moins bien appliquées en terres privées, par exemple la rétention d'arbres fauniques ou de legs biologiques. En effet, le RADF ne s'applique qu'uniquement sur le territoire forestier du domaine de l'État (Article 1, RADF).

Le volet agroforestier pourrait aussi être présent dans les orientations quant à l'augmentation de la production de bois en terres privées.

### **9. Avez-vous des commentaires concernant les objectifs et les gestes de l'axe 4, la contribution du secteur forestier aux objectifs de lutte contre les changements climatiques?**

Il faudra mieux quantifier les contributions respectives de la séquestration et du stockage. Le rôle du stockage dans les sols, entre autres, est un élément d'incertitude important. Fixer le carbone d'une main avec des plantations tout en liquidant de l'autre les vieilles forêts pourrait mener à un bilan négatif pour l'ensemble de la forêt du Québec. Il y a sûrement moyen d'optimiser les deux approches. D'affirmer que la récolte de bois contribue à la lutte aux changements climatiques est relativement simpliste. Il est nécessaire de faire une évaluation globale de la chaîne de production et du cycle de vie des produits forestiers. De dire que les produits forestiers constituent une réserve plus durable de stock de carbone que la forêt en elle-même mérite d'être mesuré et quantifié de manière plus explicite.

En outre, il n'est pas mentionné que des mesures seront prises au niveau du fonctionnement même du ministère ou au niveau opérationnel des industriels pour diminuer les émissions de GES de leurs activités (ex: visioconférence chez les professionnels du ministère, utilisation de biocarburant et d'huiles végétales dans les machineries, etc.)

Il est nécessaire aussi d'investir dans les mesures d'adaptation aux changements climatiques. Il y aura plus de sécheresses, plus de chaleur, des saisons modifiées qui pourraient résulter une saison froide plus courte pour la récolte sur des sites humides. Il risque d'y avoir plus d'eau dans les ponceaux à cause des événements climatiques extrêmes. En diminuant l'expansion du réseau routier (qui devient, sans l'entretien approprié, un lourd passif pour l'état), ceci réduira la vulnérabilité globale à ces événements, aidera la biodiversité et augmentera la viabilité économique.

Un autre élément central qui est très peu abordé est le changement dans les régimes de feux. En effet, la récolte actuelle en aménagement écosystémique tire profit du ralentissement du régime de feu depuis plusieurs décennies. Avec les changements climatiques, l'augmentation de la fréquence de feux risque de venir changer la donne. Il faudra alors soit lutter encore plus activement contre les feux pour préserver la ressource ou alors avoir une industrie suffisamment diversifiée pour pouvoir transformer le bois brûlé en produits intéressants, peu importe les essences et la taille des arbres touchés.

### **10. Avez-vous des commentaires concernant les objectifs et les gestes de l'axe 5, l'innovation et les connaissances?**

C'est important de favoriser la synergie et le partenariat à l'échelle régionale. La présence de chaires, consortiums, instituts de recherche ou autres institutions du savoir dans les régions a fait ses preuves et c'est important de s'assurer de leur pérennité. Il serait important de prévoir des investissements récurrents pour la recherche mais aussi pour le transfert aux utilisateurs. La recherche faite par les chercheurs des grands centres (comme Montréal), notamment lorsqu'elle est réalisée en partenariat avec les régions forestières, est aussi importante pour sensibiliser le public des grands centres urbains aux besoins et aux défis particuliers des

régions. Il faut s'assurer que cette sensibilisation soit maintenue. La recherche doit toucher toutes les sphères liées à la production de bois, de l'écosystème forestier, aux types d'aménagement et de travaux sylvicoles jusqu'à la transformation de la matière ligneuse.

### **11. Y a-t-il des éléments que vous auriez aimé voir dans le projet de stratégie nationale de production de bois et qui sont absents?**

Tel que mentionné précédemment, il faudrait mieux cibler comment les augmentations de possibilité avec les AIPL (et autres mesures) serviront à mieux aménager la forêt de façon plus durable. Il est important, dans un contexte d'aménagement forestier durable, qu'une partie des gains économiques des AIPL servent à maintenir la capacité du reste du territoire forestier à rendre l'ensemble des services écologiques et sociaux. Les autres usages de la forêt, les PFNL et la valeur des services écosystémiques des forêts sont parmi les grands absents qui ne figurent pas dans ce document de consultation.

Par ailleurs, autre que de mentionner la production de bois comme prioritaire dans les AIPL, on ne mentionne pas clairement si les modalités (RADF) seront différentes de celles appliquées ailleurs et comment les AIPL s'inséreront dans les objectifs d'aménagement écosystémique de l'ensemble du territoire.

## Suivi des résultats de la stratégie

### **12. Quelles sont vos attentes en matière de suivi de la mise en œuvre et des résultats de la stratégie nationale de production de bois?**

Il serait nécessaire de tenir des consultations publiques pour l'implantation de 25% d'AIPL car les impacts sur le paysage sont considérables.

En plus de s'assurer que la foresterie soit plus rentable et moins à risque par une intensification de la production ligneuse dans les AIPL, d'autres suivis devront être réalisés dans le reste du territoire aménagé comme, le maintien de la biodiversité et des autres valeurs et usages. Les ressources financières devront donc également être au rendez-vous pour s'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre l'aménagement écosystémique à l'extérieur des AIPL. Il faut aussi assurer le suivi de l'implication du public et des autres utilisateurs, ainsi que leurs perceptions.

## Autres commentaires

Cette consultation aurait dû être menée à un moment autre que durant la saison estivale alors que les personnes ou groupes concernés par les enjeux forestiers sont généralement actifs en forêt à ce moment de l'année sans compter qu'il s'agit également de la période des vacances estivales pour la plupart d'entre nous.